



Le Sainte-Maure

Flash info

Directeur de publication : Michel Champigny, rédactrice en chef :
Nathalie Maingault-Charles, conception, rédaction : Caroline Auzanneau

N° 1 - MAI 2014

Le mot du maire

Avec le début des beaux jours et le retour des hirondelles, nos habitudes changent et l'on passe plus de temps à l'extérieur. Pour assurer la tranquillité et le bien-être de chacun mais aussi préserver l'environnement, vous trouverez à travers cette publication un rappel de quelques règles. Merci de les respecter.

Michel Champigny

INFOS PRATIQUES . . . EN BREF . . .

DES RÈGLES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

BRUIT : les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être utilisées :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h, pour les propriétés privées. Les chantiers de travaux publics ou privés ont d'autres règles: ils sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h à 7h les jours ouvrables. En dehors de ces créneaux il est demandé de respecter la tranquillité des voisins.

FEU : il est strictement interdit de faire du feu dans son jardin. Les déchets

trop encombrants pour la poubelle domestique (comme les branchages, les feuilles) doivent être déposés en déchetterie.

CROTTES DE CHIEN : il est rappelé que les déjections canines n'ont pas leur place sur la voie publique. Le propriétaire doit ramasser les déjections de son animal. S'il ne respecte pas cette obligation, il encourt une amende de 35 €.

CIMETIERE : des dégradations ont été constatées dernièrement : déplacement de plaques, arrachage de fleurs... Le cimetière est un lieu de recueillement et de sérénité que nous remercions chacun de ne pas troubler.

DATES A RETENIR

7 & 8 juin

Foire aux fromages

14 & 15 juin

Les Bucolies, animations sur le thème du jardinage et de la biodiversité

21 juin

Fête de la musique, concerts place du Maréchal Leclerc

6 & 7 septembre

Comice du monde rural

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis la mi-avril, le jour de collecte a changé pour le secteur du centre-ville. Désormais le SMICTOM passe le mardi matin et non plus le samedi matin. Il est conseillé aux habitants de sortir leur sac le lundi soir.

PARTEZ EN VACANCES L'ESPRIT LIBRE !

Comme chaque année, les patrouilles de surveillance de la gendarmerie nationale seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine « tranquillité vacances » : avant de partir, signalez à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Des

seront effectuées, de jour comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile, en votre absence.

RÈGLES D'URBANISME

Tous les travaux entraînant une modification de l'aspect extérieur sont soumis à autorisation. Ex: changement de porte ou de fenêtre (couleur, matière, format), clôture... Toute construction d'une surface supérieure à 5 m² est également soumise à autorisation.

Retrouvez la liste des travaux et les démarches administratives sur le site Internet de la ville.

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous renseigner avant tout projet. Il peut également vous proposer une rencontre avec l'architecte-conseil. Cette prestation est gratuite.

Décorons la ville !

A l'occasion du comice du monde rural, vous êtes invités à décorer la façade de votre maison. La commune met à disposition tout le matériel nécessaire et propose des ateliers de confection de fleurs en papier chaque vendredi matin, pendant le marché, au Coin des halles. Les commerçants quant à eux participeront à un concours de vitrines.

Un appel est lancé : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour confectionner des guirlandes de fleurs qui décoreront les rues de la ville. Si vous souhaitez participer, contactez la mairie : 02 47 65 40 12.